



## **LES ITPE EN ONT ASSEZ !**

### **ILS EXIGENT :**

- 1 – l'aboutissement de leur projet statutaire
  - L'information du cabinet ministériel de leur intervention auprès de la CAP des ITPE, première action d'un mouvement d'ampleur décidé par leur Commission Exécutive
  - Un entretien avec le directeur de cabinet
  - Un engagement de portage politique du statut qu'ils ont proposé, avec calendrier
- 2 - l'ouverture immédiate du chantier sur la note d'orientation du corps des ITPE avec calendrier et sous la présidence d' Hélène Eyssartier, Directrice des Ressources Humaines
- 3 – la non application aux ITPE du forfait cadre tel que proposé par l'administration qui nous considère comme des cadres corvéables quand ça l'intéresse et pas comme des cadres quand on parle statut et rémunérations
- 4 – la fin immédiate des baisses de coefficient d'ISS arbitraires lors du passage au 7<sup>ème</sup> échelon ou lors d'un changement de coefficient géographique
- 5 - le renouvellement sans conditions de tous les emplois fonctionnels d' Ingénieur en Chef qui doivent être renouvelés cette année, comme cela avait été promis lors de l'acceptation de la première phase statutaire en 2005
- 6 - un entretien avec Hélène Eyssartier pour obtenir immédiatement :
  - le maintien en l'état de la circulaire promotions ITPE avant qu'on ait discuté de la rénovation de la charte de gestion de manière concertée
  - fin des discriminations sur le principalat (nouveau mode de calcul plus simple, égalité de traitement avec les IDTPE pour les coefficients d'ISS, en particulier le premier)
  - un cadrage national sur les intérimis, leur rémunération, avec un calendrier de mise en œuvre
  - coefficient d'ISS de 1 pour tous
  - obligation d'un coefficient d'attente de 1 lors de mutations ou de promotions
  - le maintien du fonctionnement actuel de remontée des candidatures pour les ITPE en DDI, lors de la promotion TA
  - le choix du poste sur la liste des postes vacants pour les lauréats de la LA et de l'examen professionnel (à la place de la liste fermée de l'administration)
  - emploi d'IC1 automatique pour les directeurs de laboratoires LRPC et pour les adjoints à sous directeur d'administration centrale

**CES EXIGENCES REPRESENTENT LES LEGITIMES  
REVENDEICATIONS DES ITPE ET NE SAURAIENT ETRE  
GALVAUDEES PAR L'ADMINISTRATION**